

UM

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15 - POS - III

Déposé le : 17.03.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Subventions aux projets régionaux :
mesurer la performance et sécuriser le processus de décision

Texte déposé

En date du 11 mars dernier, la Cour des comptes du canton de Vaud a rendu publique son audit de la performance de l'application de la politique publique de l'aide au développement.¹ Dans son rapport, nous apprenons que l'audit de la Cour des comptes n'a pas pu remplir son mandat, faute de données disponibles lui permettant de procéder à un audit direct.

Pourtant, le 25 septembre 2012, nous avons pris acte du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud pour les années 2012-2017². Dans le rapport de la commission traitant de ce sujet, les commissaires avaient déjà relevés le fait qu'il manquait un bilan, une évaluation de la politique d'aide au développement économique pour les années 2008-2011.

¹Rapport n°30: Les subventions aux projets régionaux permettent elles le développement économique du canton et des régions ?
Lien URL : [http://www.vd.ch/uploads/media/Cour_des_comptes - Rapport audit No 30 - LADE.pdf.pdf](http://www.vd.ch/uploads/media/Cour_des_comptes_-_Rapport_audit_No_30_-_LADE.pdf.pdf)

²Politique d'appui au développement économique (PADE) du canton de Vaud pour les années 2012-2017
Lien URL : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/developpement_economique/fichiers_pdf/pade-rapp-110608-ce-adoption.pdf

En effet, la Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)³ précise à son alinéa 2 qu'une évaluation des effets et de l'efficacité des mesures prises doit être procédée régulièrement par un organisme indépendant, et à son alinéa 4 que le rapport du Conseil d'état doit contenir notamment les résultats des évaluations.

La réponse à cette critique de la part du chef du DECS avait alors été que par le biais de la PADE 2012-2017 les thèmes et les enjeux sur lesquels le Conseil d'Etat devra rendre des comptes seraient fixés et que le but était justement de se doter d'objectifs évaluables selon les trois enjeux transversaux qui y sont définis, soit:

- Efficacité et efficience de la gouvernance
- Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique
- Outils de suivi et d'évaluation

Or, ledit rapport met en exergue le fait que le défaut d'instruments adéquats rend la mesure des résultats difficile à établir. La Cour des comptes s'est donc rabattue sur l'examen du système de pilotage du service chargé d'octroyer des subventions au titre de la LADE, à savoir le Service de la promotion économique et du commerce (SPECO)

Les montants accordés par le SPECO en tant qu'aides à fonds perdus ou prêts à des projets régionaux s'élèvent pour la période comprise entre 2009 à 2013 à plus de 78 millions. Sans remettre en question les soutiens de la LADE aux régions, et en réaffirmant l'importance de cet outil pour de nombreux acteurs de notre canton, il apparaît néanmoins que le mode de calcul pour déterminer le montant à accorder à un projet ne fait pas l'objet de critères factuels.

En effet, le service n'est pas doté de directives ni de procédures suffisantes permettant aux collaborateurs d'avoir une référence commune cadrant leurs décisions, et le processus d'analyse ne permet pas d'identifier d'éventuels conflits d'intérêt de la personne en charge du projet qui pourraient altérer les décisions. Cette politique au cas par cas génère un risque majeur en terme d'équité de traitement dans l'octroi des subventions, que ce soit par public cible ou par région concernée.

Compte-tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat, par la voie du présent postulat, d'étudier l'opportunité de:

- 1/ Se doter de critères mesurables permettant d'évaluer les résultats de la politique d'aide au développement selon les recommandations 1 à 6 de la Cour des Comptes, et d'intégrer les dits résultats dans le prochain rapport d'évaluation.
- 2/ Dresser l'inventaire de l'ensemble des subventions versées, projets par projets de manière centralisée, afin de permettre l'identification d'éventuels cumuls.
- 3/ Sécuriser le processus de calcul et d'octroi des subventions LADE afin d'éviter tout conflit d'intérêt de la part des décideurs et ainsi garantir une équité de traitement tant en terme de choix de public cible qu'en terme d'attribution par région.
- 4/ Prendre en compte de manière plus prépondérante la notion de pérennité dans les critères de sélection d'un projet.

Commentaire(s)

³LOI sur l'appui au développement économique (LADE) du 12 juin 2007

Lien URL http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=576518&PetatDoc=C&Pvigueur=2008-01-01&Padoption=2007-06-12&Pversion=0&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJ=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Amélie Cherbuin

Signature :

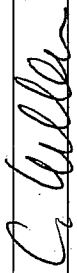






Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :







Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine		Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille		Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne		Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent		Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel		Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu		Cretegyne Gerald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe		Cretegyne Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André		Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain		Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	Haurly Jacques-André
Brélaz François		Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël		Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa		Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria		Durusel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella	
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien	
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie	
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude	
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric	
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc	
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie	
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François	
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar	
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice	
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel	
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean	
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip	
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis	
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain	
Meyer Roxanne	Rezo Stéphane	Volet Pierre	
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick	
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe	
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Wéber-Jobé Monique	
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent	
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas	
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine	
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert	
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric	